

Le mardi 20 février 2018
À 18 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier

MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
PREAUX	RAGAINÉ	Roland
RUILLE FROID FOND	CHAUVIN	Christophe
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés : Lavoué Christian – Chauveau Jacky – Foucher Michel – Pennel Ludovic a donné pouvoir à Bernard Boizard - Foucault Roland – Lefloch Michel a donné pouvoir à Cottureau Michel - Mesdames Perthué Evelyne - Helbert Marie-Claude - Frégné Cécile.

Assistait également à la séance : Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière séance du 30 janvier 2018,
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2018,
3. Compte Administratif et Compte de Gestion 2017,
4. Urbanisme – documents de planification ; modification du PLU de Grez en Bouère – Approbation du PLU de Saint Denis du Maine.

Proposition : ajout de deux points à l'ordre du jour

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'ajouter deux points à l'ordre du jour ;

- Enfance-Jeunesse ; Tarifs 2018 séjour ski.
- Affaires financières.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité valident cette proposition.

Dossier N°1 – Procès-verbal réunion du 30 janvier 2018

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2018.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Débat d'Orientation Budgétaire 2018 (DOB)

Rapporteur, Le Président, Bernard Boizard, présente aux membres du Conseil Communautaire le Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Débat
d'ORIENTATION
BUDGETAIRE



Conseil Communautaire du 20 février 2018

Le cadre juridique

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et dans les structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3500 habitants, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif

A ce titre, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Ainsi, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez qui ne compte pas de commune de plus de 3 500 habitants, n'a pas d'obligation légale en matière de débat d'orientation budgétaire.

Néanmoins, le présent rapport préparé permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes
- les éléments de perspectives 2018



Le contexte général

Le contexte macroéconomique et la trajectoire des finances publiques

L'élaboration du budget primitif 2018 devrait marquer une pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, baisse engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 9.3 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017.

Après quatre années de baisse de la dotation globale de fonctionnement, le Gouvernement a décidé de ne pas reconduire la CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (CRFP) pour l'exercice 2018

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Un paysage intercommunal en évolution permanente : loi de réforme des collectivités territoriales (2010), loi Maptam (2014), Notre (2015)

→ Une réorganisation sans précédent du paysage institutionnel :

- . une nouvelle carte intercommunale : de 2150 epci à 1200 epci au 1^{er} janvier 2017
- . fortes implications sur les compétences des intercommunalités,
- . des changements de taille, de catégorie / (communes nouvelles / métropoles)

→ vers plus d'intégration :

- . de nouveaux enjeux en matière : d'organisation des services publics, de gouvernance, de répartition des compétences...
- . réduction des disparités de ressources au sein des périmètres intercommunaux
- . des schémas de mutualisation en cours de généralisation

Les collectivités territoriales sont désormais étroitement associées à l'effort de redressement des comptes publics

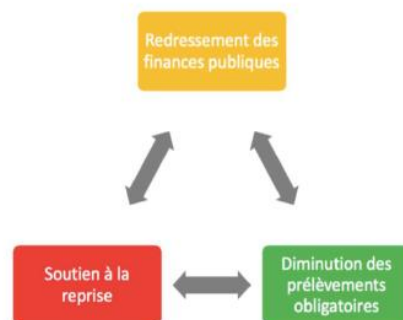
2014 : « Pacte de confiance et de responsabilité » : baisse des dotations (-1,5 md€ durant 2 ans)

2015 - 2017 : Participation des collectivités au redressement des finances publiques (-3,67 md€ par an durant 3 ans) / 2017 : atténuation de la réduction des dotations (de moitié) pour les collectivités du bloc communal

2018 – 2022 : la baisse est remplacée par une contractualisation entre l'Etat et les collectivités les plus importantes et se traduit par un encadrement de leurs dépenses de fonctionnement pour la période 2018-2022

Le rapport d'orientations des finances publiques 2018-2022 repose sur un triple objectif.

- **le redressement des finances publiques,**
- **le soutien à la reprise économique**
- **la diminution des impôts.**



La Loi de Finances 2018

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018 : ENTRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET ANNUELLE

DEUX TEXTES IMPORTANTS POUR L'ANNEE QUI VIENT :

Une loi de programmation des finances publiques qui :

- donne un cadre pluriannuel aux budgets (englobant l'Etat, l'administration de sécurité sociale et l'administration publique locale) ;
- fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver ;
- décline les objectifs par type d'administration.

Une loi de finances qui :

- fixe un cadre annuel ;
- fixe les crédits en recettes et dépenses ;
- peuvent être ajustés (loi de finances rectificatives) ;
- est enrichie d'annexes (ex : transfert de l'Etat aux collectivités territoriales).

Situation financière de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez

Rétrospective 2010-2017 (budget principal)

Dépenses réelles de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	2017/2016
Charges à caractère général	521 606 €	569 477 €	577 981 €	586 379 €	663 231 €	646 054 €	660 634 €	732 579 €	71 945 €
Charges de personnel	1 195 381 €	1 281 540 €	1 486 332 €	1 508 724 €	1 457 190 €	1 535 515 €	1 536 824 €	1 926 310 €	389 486 €
Autres charges de gestion courante	451 749 €	458 342 €	457 135 €	473 254 €	902 665 €	965 389 €	1 117 843 €	1 288 529 €	170 686 €
dont subvention budgets annexes					380 756 €	410 150 €	369 842 €	342 395 €	- 27 448 €
Intérêts de la dette	54 102 €	77 084 €	73 952 €	63 785 €	70 579 €	71 678 €	73 314 €	69 612 €	- 3 701 €
Atténuation de produits	1 178 023 €	1 173 835 €	1 169 647 €	1 165 459 €	1 165 356 €	1 148 651 €	1 088 937 €	1 030 114 €	- 58 823 €
Charges exceptionnelles	469 252 €	590 679 €	343 295 €	289 616 €	6 €	1 130 €	3 751 €	37 €	- 3 715 €
dont subvention budgets annexes	467 763 €	567 041 €	342 581 €						- €
Provisions					18 691 €	400 €	1 000 €	1 000 €	- €
Total dépenses	3 870 114 €	4 150 958 €	4 108 342 €	4 087 216 €	4 277 719 €	4 368 817 €	4 482 302 €	5 048 181 €	565 879 €

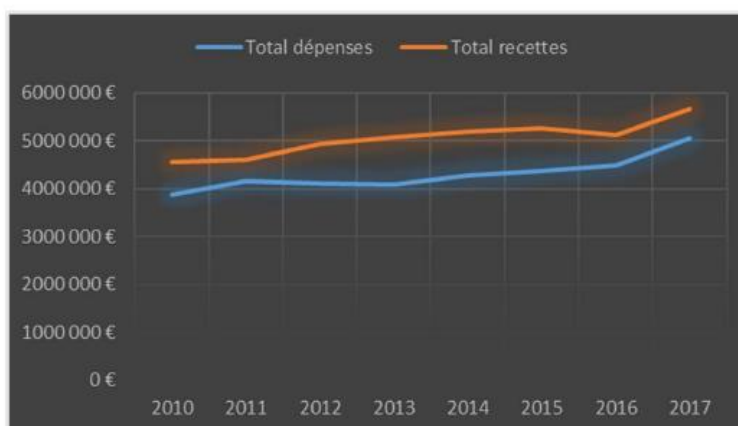
Recettes réelles de fonctionnement	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	2017/2016
	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	2017/2016
Impôts et taxes	2 849 935 €	2 722 417 €	2 953 188 €	3 098 977 €	3 267 262 €	3 345 726 €	3 305 548 €	3 483 348 €	177 800 €
Dotations et participations	1 284 312 €	1 361 031 €	1 408 969 €	1 389 857 €	1 350 625 €	1 254 977 €	1 160 934 €	1 134 530 €	- 26 404 €
dont dotation interco	487 548 €	455 907 €	481 936 €	471 584 €	420 585 €	316 688 €	209 086 €	145 692 €	- 63 394 €
Produit des services	267 942 €	308 126 €	384 306 €	400 119 €	398 404 €	464 681 €	475 684 €	817 340 €	341 655 €
dont mise à dispo budgets annexes	155 524 €	125 143 €	258 449 €	279 362 €	256 398 €	269 047 €	276 740 €	583 179 €	306 439 €
remboursement assurance personnel	47 259 €	74 727 €	38 907 €	40 382 €	15 189 €	23 180 €	18 613 €	41 547 €	22 934 €
Autres recettes hors cession d'immo	92 863 €	121 252 €	114 202 €	114 372 €	129 835 €	153 256 €	164 815 €	164 495 €	- 320 €
Produits exceptionnels	15 937 €	3 120 €	33 101 €	7 273 €	7 947 €	21 426 €	5 698 €	11 802 €	6 104 €
Reprise sur provisions	6547,51 €	2 963 €		33 353 €	16 204 €	- €	- €	169 €	169 €
Total recettes	4 564 796 €	4 593 635 €	4 932 672 €	5 084 332 €	5 185 467 €	5 263 245 €	5 131 294 €	5 653 231 €	521 938 €

*Variations ;

Charges à caractères générales= 100 000 € Etudes eau-métha-culture

Autres charges=année complète ouverture piscine

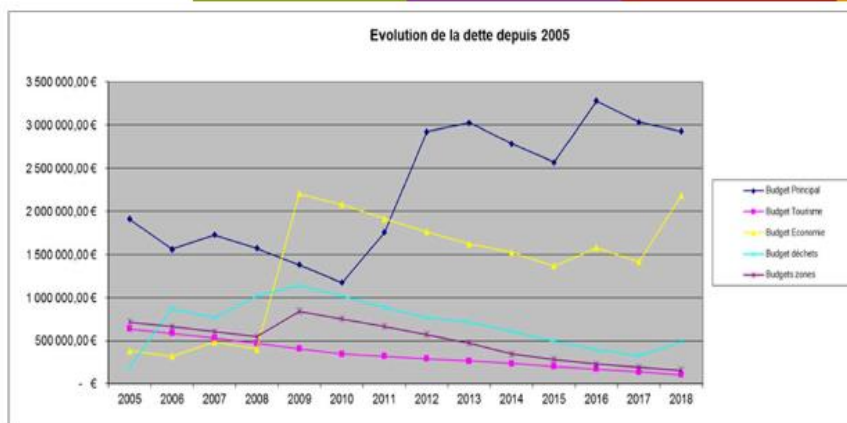
Rétrospective 2010-2017 (budget principal)



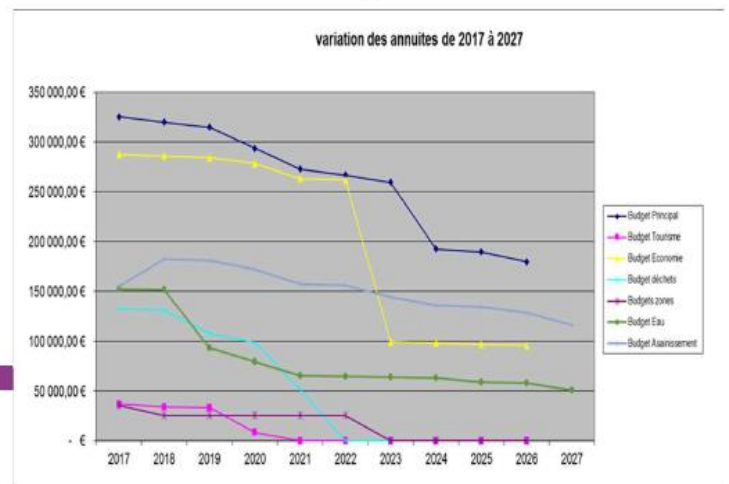
La Dette

Notre endettement au 1^{er} janvier 2018 :

BUDGETS	Capital restant du au 1er janvier 2018	Moyenne des taux fixes	Répartition de la dette					
			% de prêts à Taux révisibles	% de prêts à Taux fixes	dette récupérable à 100%	Autre dette récupérable (pôle santé)	Dette non récupérable	dette zones d'activités
Budget Principal	2 922 528,73 €	1,93%	13,70%	86,30%	49,90%	17,30%	30,20%	2,60%
Budget Economie	2 194 764,12 €							
Budget Tourisme	105 782,25 €							
GUITERNIERE	119 968,06 €							
ZA VILLIERS	24 147,97 €							
ZA CHALOP	9 763,41 €							
DECHETS	500 132,76 €							
Total	5 877 087,30 €							
Budget Eau potable Régie	514 248,95 €	3,92%	9,95%	90,05%				
Budget Eau DSP	411 990,21 €	2,34%	22,45%	77,55%				
Total Eau	926 239,16 €	3,28%	15,51%	84,49%				
Budget Assainissement Régie	1 784 231,36 €	3,10%	8,38%	91,62%				
Budget Assainissement DSP	- €							
Total Assainissement	1 784 231,36 €	3,10%	8,38%	91,62%				



La Dette



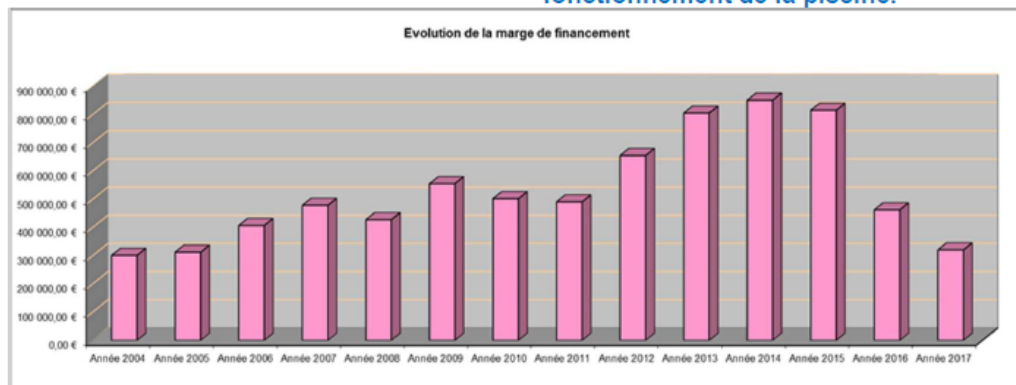
Les Résultats 2017

Récapitulatif des résultats de clôture 2017	Résultats de clôture	RESULTATS DEFINITIFS (Avec RAR)	FCTVA sur RAR et 4ème TRIM 2017	Emprunts non réalisés	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 063 639,28 €	124 498,72 €	333 042,00 €	249 212,00 €	706 752,72 €
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT	141 555,27 €	141 555,27 €	- €		141 555,27 €
BUDGET ANNEXE - ZA BALLEE	44 215,83 €	44 215,83 €	- €		44 215,83 €
BUDGET ANNEXE - ZA VILLIERS	- €	6 000,00 €	- €		- 6 000,00 €
BUDGET ANNEXE - ZA ST LOUP	6 879,85 €	6 879,85 €	- €		6 879,85 €
BUDGET ANNEXE TOURISME	- €	98 005,27 €	1 949,00 €		- 96 056,27 €
BUDGET ANNEXE DECHETTERIE	405 505,89 €	346 218,39 €	- €		346 218,39 €
BUDGET ANNEXE ECONOMIE	- 13 094,50 €	165 174,17 €	- €		165 174,17 €
BUDGET ANNEXE ZI DU FRESNE - LA GUITERNIERE					
BOUERE GREZ EN BOUERE	- €	- €	- €		- €
BUDGET ANNEXE ZA DE LA CHALOPINIERE	- €	- €	- €		- €
BUDGET ANNEXE ZA DU CLOS MACE BAZOUGERS	- €	- €	- €		- €
BUDGET ANNEXE SPANC	- 1 343,85 €	1 343,85 €	- €		- 1 343,85 €
BUDGET ANNEXE SSIAD	- 616,75 €				- 616,75 €
BUDGET CIAS	- €	- €	- €	- €	- €
Total	1 646 741,02 €	723 193,11 €	334 991,00 €	249 212,00 €	1 306 779,36 €

La Capacité d'Autofinancement

Evaluation marge d'autofinancement 2017	
Recettes de fonctionnement	5 654 064,29 €
Dépenses de fonctionnement	- 4 804 528,93 €
Ex cédent brut de fonctionnement	849 535,36 €
remboursement capital emprunt	- 255 946,16 €
Créances sur communes	- €
Charges études 2017 - eau- culture- métha	60 000,00 €
Besoin de financement budget tourisme	-238 582,42 €
besoin de financement budget Economie	- 82 709,54 €
Produit exceptionnel 2017	- 12 634,96 €
Marge de financement réelle	319 662,28 €

L'évolution positive de la capacité d'autofinancement jusqu'en 2014 est notamment la conséquence d'une maîtrise des charges, d'une évolution des recettes et d'un profil de dette en baisse. **La baisse constatée à partir de 2015 est liée à la baisse des dotations.** En 2016 cette baisse est accentuée par la baisse des recettes fiscales et l'ouverture de la piscine intercommunale. **La baisse qui se poursuit en 2017 est liée également à la baisse des dotations et à l'impact d'une année pleine de fonctionnement de la piscine.**



Les Résultats 2017

Les masses budgétaires par domaines de compétences

Répartition CA 2017 par principaux services	AFFAIRES SOCIALES	CULTURE	JEUNESSE	SPORT	VOIRIE	Economie	Tourisme
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	649 938 €	616 717 €	283 946 €	555 658 €	48 158 €	206 471 €	467 602 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	630 540 €	119 229 €	120 418 €	75 882 €	25 499 €	254 815 €	261 832 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-19 398 €	-497 489 €	-163 528 €	-479 776 €	-22 659 €	48 344 €	-205 770 €
TRAVAUX INVESTISSEMENT					42 892 €		
Capital emprunt	72 600 €	20 344 €		114 556 €		217 926 €	32 812 €
Total coût pour la collectivité 2017	-91 998 €	-517 833 €	-163 528 €	-594 331 €	-65 551 €	-169 582 €	-238 582 €
Résultats 2016	-82 592 €	-467 708 €	-185 784 €	-474 484 €	-67 720 €	35 471 €	-207 839 €
Variations 2016/2017	9 406 €	50 125 €	-22 256 €	119 847 €	-2 169 €	205 053 €	30 743 €

Autofinancements	De 2008 à 2014	2015	2016	2017
Budget principal	2 419 009	727 592	641 614	203 985
Budget Tourisme	522 171	56 635	46 060	7 757
Budget Economie	283 000	111 014	13 090	104 864
Total	3 224 180	895 241	700 764	316 606

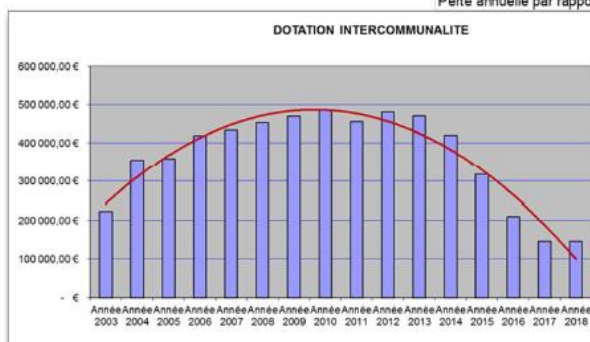
Dotations de l'Etat

La Dotation d'Intercommunalité

évolution pour la CCPMG depuis 2003 et sa projection jusqu'en 2018

Après avoir subi une première baisse importante en 2014 (-10.8 % - 51 000 €), cette baisse s'est amplifiée en 2015 (-97 155 €) et en 2016 -97 660 €). En 2017, la baisse s'est poursuivie moins fortement. Son montant 2018 devrait être stable, voire en légère hausse due à l'augmentation de la population DGF (+ 86 habitants soit +2 300 €)

	2014	2015	2016	2017	2018
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	39 498 €	39 498 €	39 706 €	39 505 €	39 505 €
Montant des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		97 155 €	97 660 €	97 173 €	97 173 €
			98 948 €	98 473 €	98 473 €
				49 339 €	49 339 €
					- €
Perte annuelle par rapport à 2013	39 498 €	136 653 €	236 314 €	284 490 €	284 490 €

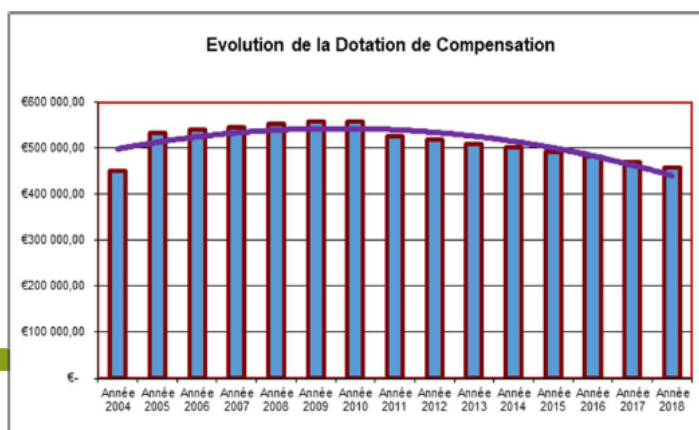


La baisse de dotations DGF du bloc communal (communes- communauté de communes) pour le territoire du Pays de Meslay Grez, pour les seules années 2015, 2016 et 2017 en cumul, approche les 1.8M €. (300 000 € en 2015 - 650 000 € en 2016- 855 000 € en 2017). Cette baisse a été légèrement compensée pour les communes par la hausse des dotations de solidarité +336 500 €.

La Dotation de compensation

La loi de finances pour 1999 (*article 44*) a modifié les modalités de calcul de la base d'imposition de la taxe professionnelle en supprimant progressivement la part salaires. La perte de bases que subissaient ainsi les collectivités a été compensée par l'Etat.

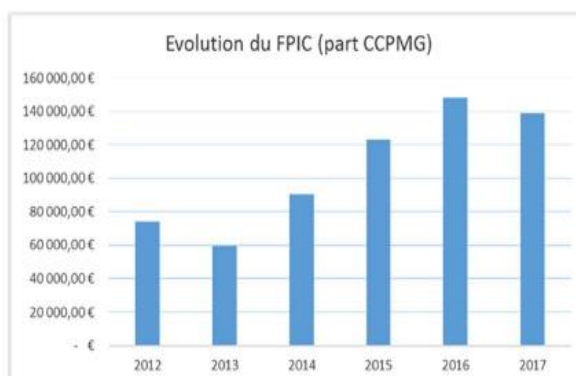
Elle a baissé de -2.8 % en 2017 et devrait connaître une baisse sensiblement identique en 2018, soit en valeur -13 000 € (voir la courbe de son évolution ci-dessous). Il faut se rappeler que, lors de la mise en place de la TPU, cette compensation a été reversée aux communes au travers de l'attribution de compensation et donc figée.



Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)

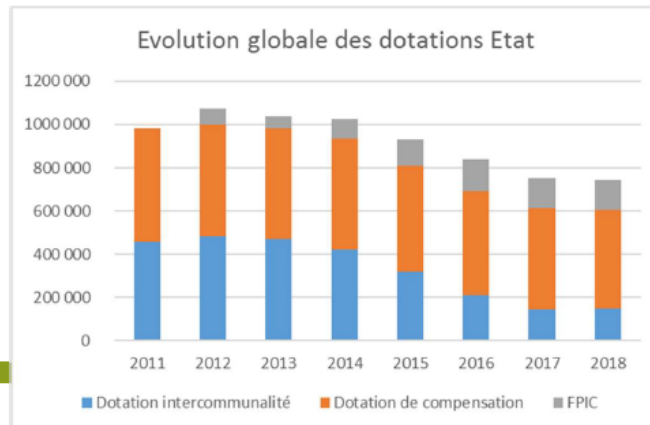
Son montant pour le bloc communal peut être évalué pour 2018 à la même somme que 2017, somme qui devra être répartie entre les différentes collectivités locales

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part totale	74 089 €	171 413 €	262 322 €	352 074 €	426 124 €	404 303 €
Communes	- €	111 729 €	172 034 €	228 984 €	277 654 €	265 445 €
CCPMG	74 089 €	59 654 €	90 288 €	123 090 €	148 470 €	138 858 €



Evolution globale des concours financiers de l'Etat (avec estimations 2018)

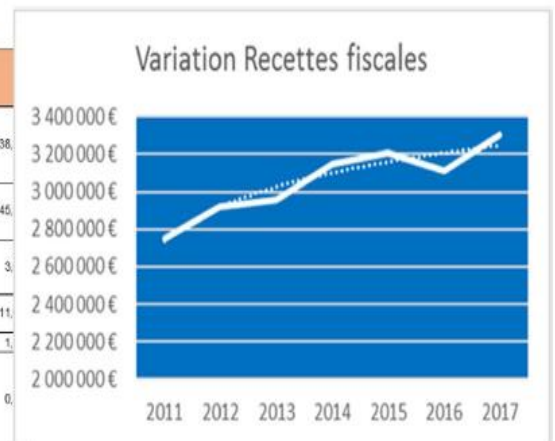
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation intercommunalité	455 907	481 936	471 584	420 585	316 688	209 086	145 692	148 000
Dotation de compensation	525 468	517 844	508 344	512 515	491 894	482 331	468 928	455 900
FPIC	0	74 089	59 654	90 288	123 090	148 470	138 858	138 858
	981 375	1 073 869	1 039 582	1 023 388	931 672	839 887	753 478	742 758
					-91 716	-91 785	-86 409	-10 720



La Fiscalité

Le PANIER FISCAL 2017

Recettes fiscales effectives par année	2016		2017	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
TFNB	52 035,00 €	1,67%	53 390,00 €	1,62%
TAFNB	15 732,00 €	0,51%	15 625,00 €	0,47%
TFPB	- €	0,00%	62 422,00 €	1,89%
TH	1 093 838,00 €	35,12%	1 137 393,00 €	34,47%
CVAE	429 910,00 €	13,80%	434 371,00 €	13,16%
CFE	984 270,00 €	31,60%	1 021 321,00 €	30,95%
IFER	41 663,00 €	1,34%	48 473,00 €	1,47%
Compensations d'exonération nouveau régime	78 269,00 €	2,51%	101 661,00 €	3,08%
DCRTP	125 954,00 €	4,04%	125 954,00 €	3,82%
FNGR	239 545,00 €	7,69%	239 545,00 €	7,28%
TASCOM	45 715,00 €	1,47%	45 927,00 €	1,39%
Rôles supplémentaires et complémentaires	7 454,00 €	0,24%	13 796,00 €	0,42%
TOTAL	3 114 386,00 €	100,00%	3 299 878,00 €	100,00%



Les entreprises du territoire contribuent à un peu plus de 47 % des recettes fiscales, la part des ménages se situe autour de 39 %, 11 % des recettes étant gelées (compensation de l'Etat pour maintenir le montant des recettes fiscales suite à la réforme).

Produit fiscal escompté pour 2018 à taux constants

Recettes fiscales effectives par année	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Estimations 2018
TFNB	66 301,00 €	51 139,00 €	51 725,00 €	52 035,00 €	53 390,00 €	54 032 €
TAFNB	- €	15 897,00 €	15 720,00 €	15 732,00 €	15 625,00 €	15 625 €
TFPB	- €	- €	- €	- €	62 422,00 €	63 848 €
TH	1 035 984,00 €	1 047 750,00 €	1 112 026,00 €	1 093 186,00 €	1 137 393,00 €	1 162 313 €
CFE	882 255,00 €	931 125,00 €	984 301,00 €	984 270,00 €	1 021 321,00 €	995 277 €
CVAE	418 800,00 €	466 625,00 €	471 130,00 €	429 910,00 €	434 371,00 €	458 209 €
IFER	36 745,00 €	38 780,00 €	41 253,00 €	41 663,00 €	48 473,00 €	89 873 €
Compensations d'exonération nouveau régime	95 934,00 €	95 855,00 €	99 805,00 €	78 269,00 €	101 661,00 €	102 130 €
DCRTP	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	111 343 €
FNGR	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545 €
TASCOM	49 239,00 €	48 445,00 €	45 400,00 €	45 715,00 €	45 927,00 €	45 927 €
Rôles supplémentaires	5 754,00 €	86 757,00 €	16 685,00 €	7 454,00 €	13 796,00 €	
TOTAL	2 956 511,00 €	3 147 672,00 €	3 203 544,00 €	3 113 733,00 €	3 299 878,00 €	3 338 122,29 €
		191 161 €	55 872 €	-89 811 €	186 145 €	38 244 €

Taxe Habitation

Les contribuables bénéficieront d'une réduction de leur cotisation de :

- 30% dès 2018,
- 65% en 2019
- 100% à compter de 2020

Ainsi, la hausse estimée de la recette fiscale 2018 à taux constants, s'élève à 38 000 €, y compris la hausse de l'IFER estimée à 41 000 € pour la CCPMG.

Si on cumule les prévisions des recettes de dotations Etat et de fiscalité, l'augmentation prévisionnelle de nos recettes se situe aux environs de 27 000 € pour 2018.

Les charges à caractère général

Les charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ; achats de consommables, entretien de bâtiments intercommunaux, petits matériels, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les assurances. La tendance pour l'année 2018 devrait être à la stabilité.

La masse salariale

Les dépenses de personnel évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes.

La masse salariale globale nette devrait s'élever à la somme de 2.7 M € avec le nouveau service des eaux et voire une augmentation en valeur sur le budget principal de 50 000 €.



Les Reversements aux communes

L'attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation 2015 et 2016 a été modifié suite à la répartition des frais relatifs à la mise en place du service commun ADS, et à la participation à la gestion de la piscine pour la commune de Meslay du Maine. Le montant 2018 sera modifié donc suite au transfert de charges de la compétence GEMAPI ;

Attribution de compensation versée aux communes en 2017 ; 887 407 €

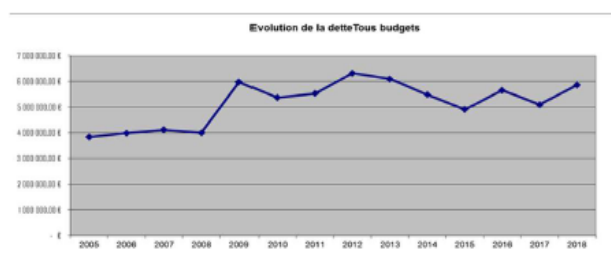
Attribution de compensation versée par les communes en 2017 ; 183 880 €

La Dotation de Solidarité

Comme le prévoient les statuts, la Dotation de Solidarité a été figée sur la base des montants des dotations 2003 à savoir : **142 700 €** pour les 22 communes. Cette somme sera à inscrire au budget 2018. Je vous rappelle que cette dotation est le fruit des reversements des recettes **taxe professionnelle** et **taxes foncières** décidés par les communautés de communes existantes avant la fusion du 1^{er} janvier 2004.

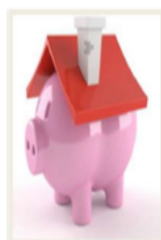
Les Intérêts de la dette

L'augmentation globale des annuités pour 2018 s'élève à 57 000 € dont 27 000 € sur le budget déchets et 21 000 € sur le budget économie (sans tenir compte des emprunts du service des eaux).



Les orientations en matière d'Investissements

L'année 2018 verra la poursuite des actions engagées par le conseil communautaire :



Intitulé des opérations d'investissement	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2017	Mandatés sur 2017	RESTES à réaliser sur 2018 et années suivantes
Matériel	41 877 €	24 020 €	17 857 €
Locaux CCPMG	8 000 €	- €	8 000 €
Centre administratif	22 500 €	- €	22 500 €
Piscine	216 322 €	85 455 €	130 867 €
Poles santé	120 936 €	14 823 €	106 113 €
Pôle santé Villiers	300 000 €	580 €	299 420 €
Réhabilitation salle tennis squash	1 000 000 €	13 751 €	986 249 €
Travaux ZA Chalopinière	17 408 €	- €	17 408 €
Za Villiers	15 817 €	6 947 €	6 000 €
PLUI	367 194 €	166 892 €	200 302 €
Fds de concours	183 000 €	19 815 €	143 145 €
Subventions équipement versées aux privés	63 500 €	48 500 €	15 000 €
Signalétique randonnée	52 000 €	- €	52 000 €
Sécurisation Moulin de Cavier	76 339 €	- €	76 339 €
Amgt emplacements camping Villiers	3 100 €	- €	3 100 €
	2 487 993 €	380 783 €	2 084 300 €

Les orientations 2018 - 2020

Fin 2016, le conseil communautaire a validé les orientations 2016-2020, et c'est à partir de ces orientations que le rapport du DOB 2018 va être structuré.

EN MATIERE ECONOMIQUE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
renforcer l'offre en foncier économique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Des besoins identifiés à Bazougers ➢ Meslay : des réserves foncières à constituer et des besoins de visibilité (à inscrire au PLUI) <ul style="list-style-type: none"> • En priorité : route de Sablé
Immobilier d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Poursuivre la construction de bâtiments économiques notamment sur les axes importants : RD21 (Laval/Sablé), RN162 (Laval/Château-G) ➢ Des besoins identifiés à Bazougers, Ballée, Meslay du Maine, Villiers Charlemagne

Actions 2018 :

- Acquisition du site des Ets Levrard à Val du Maine
- Mise en location de la partie du nouveau bâtiment de Grez en Bouère
- Finalisation de la vente de terrains (ZAE Villiers)
- Accompagnement de la Société Sotiwel - signature d'un bail commercial
- Foncier : agrandissement ZAE sur le pôle de Bazougers et future ZAE sur le pôle de Meslay du Maine
- Etude d'un bâtiment artisan et accompagnement des entreprises ayant besoin d'agrandissement dans le cadre de leur développement.
- Etude avec le conseil départemental pour le renouvellement de la convention pour l'aide à l'immobilier après 2018 - enveloppe 2018 =10 000 €
- Etude partenariat avec LMA.



EN MATIERE COMMERCIALE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement de l'offre en GMS (considéré comme d'intérêt général : compétence communautaire) ➢ Soutien aux commerces de proximité (compétence communale)

Actions 2018 ; Il me semble important que nous puissions travailler ce dossier sur l'année 2018, en lien avec le zonage du futur PLUI.

EN MATIERE d'HABITAT

PLH : Ce document nous permettra de maîtriser les enjeux habitat sur nos communes.

Pour être en cohérence avec les orientations du PLUI et du PLH, je vous propose que nous soyons en mesure de mener des opérations d'achat réhabilitation de logements anciens pour en faire une offre locative. L'opération pourrait se faire en délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes, la participation de la CCPMG serait constituée de l'apport de son ingénierie et d'un fonds de concours qui pourrait être de 10 000 € par opération (les modalités de mise en œuvre de cette action restant à définir).

Rappel des statuts :

b) Politique de logement social d'intérêt communautaire :

- En cas de défaillance des organismes de logements sociaux, la Communauté de Communes pourra construire des logements neufs dans les mêmes conditions que celles des bailleurs sociaux.

c) Achat, réhabilitation des logements anciens d'intérêt

communautaire :

- Seront considérés d'intérêt communautaire les opérations d'achat - réhabilitation de logements anciens, dans les parties urbanisées des bourgs, dans les communes de moins de 500 habitants.

EN MATIERE d'HABITAT (suite)

OPAH

Arrivé au terme du Programme d'Intérêt Général en cours, le Conseil communautaire en date du 7 novembre 2017 a souhaité poursuivre l'accompagnement financier en cours en mettant en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la période 2018-2020.

Actions 2018 :

- Finalisation des fiches actions dans le cadre du PLH
- Affectation des crédits habitat Département vers les 5 communes éligibles
- Crédits dans le cadre de l'OPAH
- Opération d'achat et réhabilitation de logements anciens.



EN MATIERE DE TRES HAUT DEBIT



le Conseil départemental a décidé de prendre à sa charge la totalité de la participation des intercommunalités estimée initialement à 24 millions €. Aucune contribution ne sera donc sollicitée auprès des intercommunalités.

Le travail avec le délégataire ne fait que commencer pour permettre la couverture d'ici 2021 des quelques 110 000 foyers et entreprises mayennais.

Le déploiement sur le département se fera par plaques. Tous les territoires verront un démarrage en partie en 2019 pour un achèvement de la totalité des territoires en 2021.

La première étape consiste à identifier l'ensemble des équivalents Logements (EL) de type maisons individuelles, bâtiments collectifs, entreprises, établissements publics, médicaux, techniques (antennes, pylônes, châteaux d'eau...) mais aussi tous les locaux à venir (futurs lotissements, voirie, enfouissements de réseaux ...). Pour cela, Mayenne Fibre, via ses partenaires, va lancer une campagne de Relevés de Boîtes Aux lettres (RBAL). L'objectif est de n'oublier aucun équivalent Logement existant ou à venir

Si nous voulons que le projet se déploie normalement en fonction de la programmation décidée et qu'aucune adresse ne soit oubliée, il nous faut travailler en étroite collaboration avec Mayenne Fibre.



LA TELEPHONIE MOBILE

Je vous rappelle que :

•En octobre 2015, 11 communes ont été déclarées « Zone Blanche ». L'opérateur FREE a été déclaré « opérateur référent » pour ces sites et TEM, M.O.A, a lancé la construction des pylônes qui devraient tous être livrés à FREE. Pour le Pays de Meslay Grez, 2 communes sont concernées (**Bazougers et Cheméré le Roi**)- Une participation financière des communautés de communes a été actée au lancement de l'opération. **Un courrier du président du TEM, fin 2017, a indiqué que la charge à l'EPCI serait de l'ordre de :**

- BAZOUGERS : 32 538 € (EPCI 20% : 6 507,60 € - Région 80% : 26 030,40 €)
- CHEMERE-LE-ROI : 59 840 € (EPCI 20% : 11 968,00 € - Région 80% : 47 872,00 €)

Les communes devant mettre à disposition le terrain et les clôtures.

L'antenne de Bazougers est maintenant construite et devrait être mise en service dans les mois qui viennent.

•Mai 2017 : 10 nouvelles communes mesurées fin 2016/début 2017 sont reconnues ZB par l'arrêté ministériel du 5 mai. L'opérateur BOUYGUES TELECOM a été déclaré opérateur référent pour tous ces 12 sites ; le SMO Mayenne THD, M.O.A, va lancer la construction de ces pylônes. Pour le territoire, les communes de **Préaux et Saint Loup du Dorat** font parties de cette liste.



EN MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE

LA SANTE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place du Schéma santé : <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher un médecin pour Villiers • Anticiper les besoins sur Ballée et Bouère (problème identifié dans les 5 ans)

en 2017, le conseil communautaire a validé l'idée de la mise en place d'une antenne du pôle santé à Villiers Charlemagne et l'agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine. Il sera également nécessaire de travailler aux potentialités de réorganisation voire d'agrandissement du pôle santé de Grez en Bouère.

Une opportunité est apparue sur la commune de Villiers Charlemagne substituant à la construction neuve envisagée, la réhabilitation d'un bâtiment ancien idéalement situé en plein centre. L'architecte chargée de cette opération, fait une étude d'opportunité sur cette évolution possible.

Contrat Local de Santé

En matière de politique santé, il sera nécessaire d'engager une étude pour tendre vers la signature d'un contrat local de santé.

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et les ARS pour une durée de 3 ans.

Il doit permettre de :

- Faciliter les parcours de soins et de santé : avec des actions de prévention de la santé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social
- Et de prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail...

Exemples d'actions :

- Réaliser des ateliers nutrition dans les écoles
- Coordonner les parcours des personnes âgées
- Lutter contre le logement indigne

Il consiste d'abord à réaliser un diagnostic conjointement avec l'ARS puis à définir un programme d'actions partagé qui fera l'objet du CLS.

Dans le cadre de son schéma départemental de santé, le conseil départemental peut accompagner financièrement l'animation de ce contrat local



LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Depuis 2004, nous accompagnons les associations ADMR du territoire en leur attribuant une subvention fléchée sur l'aide aux secrétariats. Cette subvention a été revue à la baisse en 2016 afin de privilégier le soutien au public en perte d'autonomie.

Pour ce qui concerne les EPHAD, le conseil Départemental a souhaité avoir une approche par territoire et une volonté d'associer les Elus des EPCI ayant la compétence aménagement du territoire sans pour autant leur demander de participer financièrement, les EPCI étant par ailleurs des territoires de référence dans le projet régional de santé.

Le conseil départemental a ainsi confié une mission à un bureau d'études chargé d'aller à la rencontre des territoires pour partager les constats, les besoins et conduire une réflexion conjointe autour de l'évolution de l'offre.

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales)

Le CIAS du Pays de Meslay Grez est né le 1^{er} janvier 2017. Il porte le service SSIAD, l'action de la banque alimentaire et toutes autres actions tournées notamment vers la prévention. Il est aussi un lieu d'échanges des référents des CCAS du territoire et peut ainsi coordonner des actions souhaitées par les CCAS.

Un travail de partenariat doit également être recherché avec les acteurs Medico sociaux du territoire comme les EPHAD, associations locales..., au travers de convention devant pouvoir rapprocher nos services sur des thématiques communes comme :

- Mise en place d'un projet médico-social partagé
- Formation continue inter établissement et service de nos professionnels qui œuvrent auprès des personnes âgées
- Toute collaboration ou mise à disposition en lien avec une amélioration de la prise en soin des personnes âgées....

Je vous propose de conduire une réflexion sur l'ensemble de ces thématiques sociales pour aboutir à un projet de territoire qui définira la politique du Pays de Meslay Grez en faveur des personnes âgées et de la santé en général.

LA MSAP (maison des services au public).

En 2017 nous avons accueilli les permanences des assistantes sociales. En effet dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale voulu par le Département et qui consiste à ajuster les contours géographiques des zones d'actions médico-sociales (ZAMS) avec ceux des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et être en cohérence avec les bassins de vie, le conseil départemental a réorganisé ses structures. Pour le Pays de Meslay Grez, le conseil départemental a ainsi souhaité de nouveaux aménagements à l'antenne solidarité de Grez en Bouère et décidé d'intégrer 2 bureaux à la MSAP afin que les assistantes sociales qui interviennent sur le secteur géographique de Meslay du Maine, puissent bénéficier de locaux adaptés. Nous avons ainsi engagé des travaux d'aménagements au pôle intercommunal et allons engager une rénovation de l'antenne solidarité de Grez en Bouère.

Actions 2018 :

- Mise en place d'un pôle santé annexe à Villiers Charlemagne
- Agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine
- Aménagements et réfection de bureaux au centre administratif de Grez en Bouère et au pôle intercommunal.
- Définition d'un projet de territoire pour définir la politique du pays de Meslay Grez en faveur des personnes âgées et de la santé : contrat local de santé - formalisation d'un partenariat avec les acteurs locaux en lien avec les personnes âgées dépendantes.

LA POLITIQUE PETITE

ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Dans le cadre de la validation de notre stratégie en 2016, nous avons, ENSEMBLE, conclu que nous avons Intérêt à regarder collectivement comment on organise le temps de l'enfant dans sa globalité : quelle offre en matière de services autour de l'enfant sur le Pays de Meslay-Grez pour favoriser/renforcer son ATTRACTIVITE.

OFFRE ACCUEIL PETITE ENFANCE 2015 (0-3 ANS) ORIENTATIONS VALIDEES

Diversifier les modes de garde collectifs en fonction des besoins en insistant sur les 10 communes jugées prioritaires par la CAF (Beaumont pied de Bœuf, Le Buret, Saint Charles, Arquenay, La Bazouge de Chéméré, Chéméré le Roi, Préaux, Bannes, Epineux le Seguin, Cossé en Champagne)

ACCUEILS DE LOISIRS (3-12 ANS) ORIENTATIONS validees

- Travailler à la complémentarité, à l'harmonisation et à une mutualisation des accueils 3-12 ans (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Développer la mise à disposition de moyens de transport pour les communes, les associations et la communauté de communes
- Travailler à la formation du personnel de l'ensemble des accueils



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (3-12 ANS) ORIENTATIONS VALIDÉES

- Proposer des modes de gardes sur des horaires atypique pour les enfants même après 3 ans
- Aller vers une harmonisation des accueils périscolaires (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Travailler à la formation et à la professionnalisation du personnel

JEUNESSE - ORIENTATIONS VALIDÉES

- Développer des actions spécifiques pour les 10-13 ans à mi-chemin entre un fonctionnement ALSH et un fonctionnement accueil de jeunes
- Travailler à une tarification accessible à tous avec une modulation en fonction des quotients familiaux
- Impliquer les jeunes sur le territoire avec le développement de l'accompagnement de projets de jeunes et des chantiers argent de poche sur des actions innovantes (numérique, actions culturelles...)

Le Projet Educatif Intercommunal validé en 2017 s'appuie sur 3 axes stratégiques déclinés en objectifs par les différents groupes de travail. Ceux-ci doivent être le guide de l'ensemble des actions à destination des 0 -18 ans sur le territoire et servir de base à l'ensemble des travaux menés par les structures.

Axe 1 : Des structures 0-18 ans pour répondre au besoin de la population

Axe 2 : Des actions pour participer à l'éducation des enfants du Pays de Meslay-Grez

Axe 3 : Des actions pour défendre des valeurs citoyennes

Un plan d'actions découlant de ces orientations a été validé.



Il ressort dans chaque thématique des actions prioritaires à travailler sur la durée du projet (2016-2020).

C'est l'ensemble de ces orientations et actions qui doit maintenant permettre aux membres de la commission et aux acteurs du territoire de travailler et faire des propositions dans un esprit intercommunal au service de la population pour dynamiser tout le territoire et permettre un accueil de nouvelles populations notamment jeunes et répondre à l'évolution des demandes.

Il me semble important de tendre vers la généralisation d'une offre d'accueil qui permette à chaque famille du territoire de trouver une solution pour l'accueil de son enfant et ce de façon équitable. Il nous faut avoir un diagnostic détaillé de nos solutions actuelles pour tendre vers une organisation homogène dans le cadre d'une complémentarité de nos pratiques

La mise en place d'un portail famille permettrait aux habitants du territoire de bénéficier d'un guichet unique sur lequel ils pourraient retrouver tous les accueils et activités existants et accessibles pour leurs besoins.



Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque de fermetures de classes (communes disposant de moins de 3 classes et effectifs en baisse) ➤ Réflexion collective à conduire

Même si la compétence scolaire n'est pas une compétence dévolue à la Communauté de Communes, dans le cadre de l'aménagement du territoire il est impératif que cette question bénéficie d'une réflexion collective d'organisation de l'offre scolaire au niveau du territoire intercommunal pour favoriser et renforcer l'attractivité de NOTRE TERRITOIRE et donc de l'ENSEMBLE DES COMMUNES qui le font vivre.

La baisse de la démographie constatée au niveau national est aussi une réalité de nos territoires ruraux et nous ne devons pas fermer les yeux devant cette réalité mais au contraire faire des propositions. Il est urgent de traiter cette question dès maintenant, le département de la Mayenne n'est pas épargné et verra, dès cette rentrée 2018, des fermetures sans doute en nombre plus important que les années précédentes. Notre territoire va être impacté aussi à court terme et notre devoir est de nous mobiliser pour structurer cette organisation scolaire.

LA POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Récapitulatif des Actions 2018:

- Mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le cadre du PEI.
- Réflexion collective sur l'organisation scolaire et périscolaire
- Diagnostic – état des lieux des pratiques – harmonisation
- Portail famille - Informatisation des services

LA POLITIQUE SPORTIVE



Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Sport	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Investissements : <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une salle de sport à Bazougers (avec la participation financière de la commune) ; • Réhabilitation/Rénovation de la salle de tennis/squash intercommunale à Meslay du Maine pour augmenter l'offre • Maîtrise d'ouvrage communale pour des travaux d'investissements des équipements communaux : avec la participation financière de la CCPMG dans le cadre des fonds de concours ➤ Fonctionnement : Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire (contenu à préciser ; ne pas se substituer à). Ce que fait Meslay du Maine peut-être une piste de réflexion

FONCTIONNEMENT

L'offre en matière d'équipements sportifs va être, à terme, satisfaisante en quantité et qualité. L'enjeu maintenant va être celui de faire vivre ces équipements et faire que chacun des habitants du territoire puisse se les approprier et trouver une offre sportive autour de lui. Il y a donc à mener un travail de soutien et d'animation auprès des associations sportives du territoire. Je vous propose de nous appuyer sur l'expérience du service sport de Meslay du Maine pour envisager un service élargi à tout le territoire du Pays de Meslay Grez.

INVESTISSEMENT : SALLES DE SPORTS

En 2017, nous avons lancé la réhabilitation de la salle de tennis-Squash intercommunale située à Meslay du Maine. Cette opération devrait voir un démarrage des travaux en avril - mai 2018. **L'amélioration de cette salle doit permettre d'offrir à d'autres associations sportives du territoire de nouveaux créneaux d'utilisation.**

Pour le projet de la salle de sports de Bazougers, nous avons rencontré les Elus de Bazougers et sommes en cours de rédaction du cahier des charges pour choisir un maître d'œuvre qui nous accompagnera dans cette opération. Le partenariat pour le financement sera identique à celui que nous appliquons depuis plusieurs années pour les équipements d'intérêt communautaire et qui consiste à partager les charges nettes, à la fois pour l'investissement et le fonctionnement, sur la base de 55 % CCPMG et 45 % commune. Je vous propose d'engager l'opération budgétaire sur ce budget 2018.

EQUIPEMENTS PISCINE



Sa gestion a été confiée à la société Prestalis dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui court à partir de juin 2016 pour 6 ans.

Après quelques ajustements, l'équipement trouve aujourd'hui son public et répond à un véritable besoin de la population. Pour autant, même si les animations font le plein, la fréquentation baignade est en dessous des prévisions.

Le coût net annuel pour la communauté de communes, en dehors du coût des scolaires, se situe aux alentours de 210 000 €, avec la participation de la commune de Meslay du Maine.

Cet équipement répond également au besoin des scolaires puisqu'aujourd'hui, toutes les classes à partir du CP peuvent y trouver un véritable enseignement de la natation.

Quelques menus travaux nous sont demandés par le délégataire. Je vous propose d'étudier ces demandes dans le cadre du budget 2018 et de la situation comptable de l'opération qui devrait pouvoir se clore au cours de l'année.

LA PISCINE DECOUVERTE DE SAINT CHARLES LA FORET

Poursuite de l'accompagnement financier mise en place en 2017.

LA POLITIQUE SPORTIVE

Récapitulatif des Actions 2018 :

- Travaux de réhabilitation de la salle de tennis-squash
- Démarrage de l'étude pour la construction d'une salle de sports à Bazougers
- Suivi de la gestion de l'AzuréO – Etude menus travaux 2018
- Piscine découverte de St Charles la Forte: poursuite de l'accompagnement financier
- Etude sur la mise en place d'un soutien aux associations sportives du Pays de Meslay Grez



LA POLITIQUE CULTURELLE

Le diagnostic culturel a été réalisé en 2017.

À l'issue de ce diagnostic, quatre grands enjeux ont été mis en avant :

Enjeu n° 1 : Réduction des inégalités d'accès à la culture

Enjeu n° 2 : Transversalité et gouvernance entre les acteurs et les territoires

Enjeu n° 3 : Une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

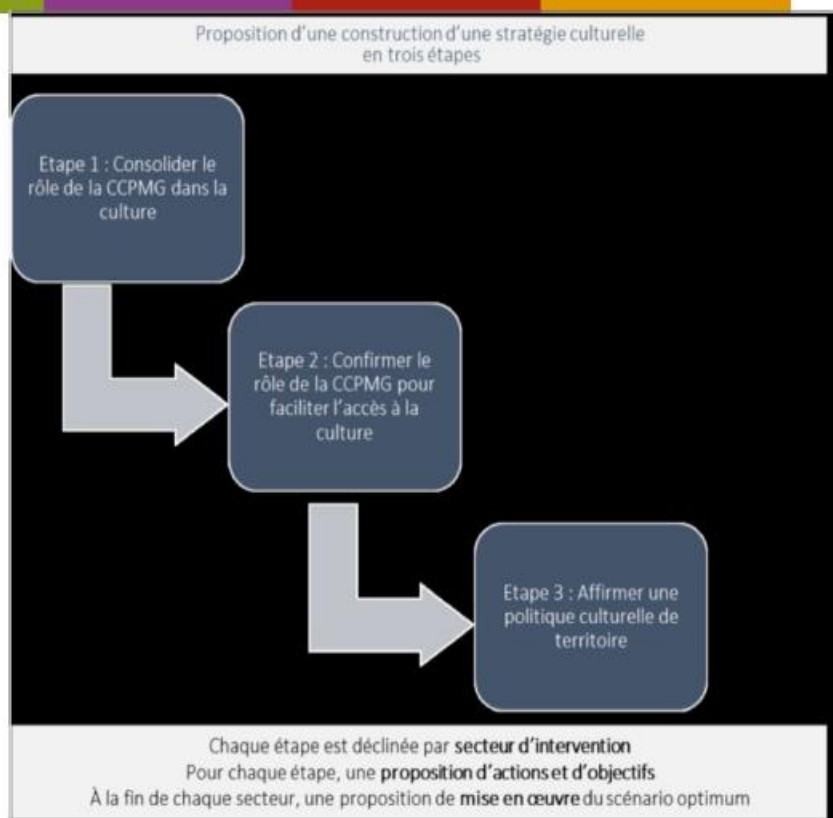
Enjeu n° 4 : L'accompagnement de la création et de la présence artistique sur le territoire

Le diagnostic réalisé a permis de mettre en exergue les forces et faiblesses du territoire dans les secteurs liés à la culture et d'identifier des enjeux pour le territoire intercommunal. Suite au diagnostic et avec pour objectif de répondre aux attentes du territoire, Mayenne Culture propose au territoire un scénario optimum pour l'écriture d'une stratégie culturelle intercommunale. Ce scénario s'adaptera en fonction de nos choix politiques.

Ce scénario, est constitué d'un socle minimum pour permettre la mise en place d'une stratégie culturelle intercommunale répondant aux attentes du territoire et est proposé en trois étapes.



L'étape 1 a été validée par le conseil communautaire fin 2017.



Actions 2018 :

- Conduite des actions culturelles 2018 (En lien avec les préconisations validées dans le cadre de l'étape 1).

LA POLITIQUE TOURISTIQUE

L'année 2018 va voir la finalisation de la mise ne place de la signalétique de nos chemins de randonnées en partenariat avec les communes, ainsi que la réfection des ailes du Moulin Cavalier à Grez en Bouère.

Pour ce qui concerne la commercialisation de nos hébergements, nous allons lancer l'étude permettant d'améliorer le webmarketing des villages vacances pour promouvoir leur offre et en accentuer leur visibilité sur internet. Pour cela, nous bénéficions d'une aide de l'Etat dans le cadre du CPER.

L'association M53 qui animait le site astronomie de Maisoncelles du Maine dans le cadre d'une mise à disposition du dit site par la communauté de communes depuis de nombreuses années, a souhaité arrêter ses activités et rejoindre l'Association Mayenne Nature Environnement en constituant un nouveau groupe au sein de cette association. Aussi, je vous propose de mettre les locaux de la CCPMG à disposition de cette association afin que les animations sur le site perdurent.

Actions 2018 :



- Maillage des chemins de randonnées
 - Réfection des ailes du Moulin Cavalier de Grez en Bouère
 - Etude sur l'amélioration de la commercialisation de nos hébergements
- Convention avec MNE pour la mise à disposition de l'observatoire astronomique

EN MATIERE DE MUTUALISATION

Le rapport sur le schéma de mutualisation du Pays de Meslay Grez a été adopté début 2016, ce rapport définissant les grands axes d'actions ;

En 2017, nous avons ;

- Poursuivi les commandes groupées (fournitures administratives, assurances, reliures des registres).
- Le réseau professionnel des secrétaires de mairie a poursuivi ses travaux au travers de réunions de travail et de l'association des secrétaires de mairie. Un groupe de secrétaires de mairie s'est constitué pour travailler le dossier de mutualisation aux côtés des Elus.

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Schéma de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en place d'un groupe de travail élus/agents (visites de sites, analyse d'expériences) ➢ Approfondissement en vue de la mise en place de services communs d'adhésion à la carte : <ul style="list-style-type: none"> • Service commun marchés publics • Service commun ressources humaines/payé • Développement des outils de partage • Poursuite des commandes groupées



Pour 2018, je vous propose de poursuivre ce qui a été engagé et de formaliser la mise en place du service commun « commande publique-marchés publics ».

Les missions de ce service devant concourir à une sécurisation juridique des procédures.

Ce service pourra intervenir sur sollicitation des communes dans le cadre des travaux confiés à la cellule ATI. Le temps de travail décompté sera alors facturé au coût horaire déterminé pour l'ATI.

La veille juridique ainsi que l'aide à la rédaction d'arrêtés seront une prestation gratuite. Toutes les communes adhérentes pourront bénéficier de ce service.

Actions 2018:

- Travailler à la mise en place des priorités identifiées lors des travaux sur la stratégie
- Mise en place du service commun de la commande publique



LA POLITIQUE EN MATIERE d'ENERGIES

- la communauté de communes est engagée dans une démarche Leader dans le cadre du Sud-Mayenne pour la période **2014-2020 sur la thématique de la Transition énergétique et les Solidarités territoriales**
- Depuis 2013, la CCPMG est engagée avec Engie pour être un territoire pilote en matière d'énergie avec des réflexions qui se portent sur : **l'éolien, la méthanisation***, l'efficacité énergétique des bâtiments, les chaufferies bois.
**Sur le projet de méthanisation, soutien d'un projet par la CCPMG à Meslay du Maine avec le financement d'un accompagnement par le CER France, en partenariat avec Futures Energies*
- Une opération Habitat est en cours depuis 2012 sur la CCPMG, permettant d'accompagner les particuliers dans l'efficacité énergétique de leur habitat

Dossier Méthanisation

En 2016, nous avons décidé de soutenir l'étude du projet de méthanisation en confiant au cabinet CER France, une mission d'accompagnement pour son expertise juridique et financière sur les projets de méthanisation, en s'appuyant sur Engie via sa filiale Engie Green pour la partie développement du projet, et sur un groupe d'agriculteurs susceptibles d'être intéressés en fonction des intrants nécessaires. La CCPMG devenant chef de fil pour coordonner le projet.



Concernant la construction, le dossier de la SAS Methamaine a fait l'objet d'une demande d'enregistrement en tant qu'ICPE. Le dossier a été réputé « complet » le 21 décembre 2017 et doit désormais être soumis à une consultation numérique du public. La finalisation du choix des solutions techniques et la consolidation du plan de financement sont en cours d'étude. L'objectif est une mise en service de l'unité en 2019.

Dossier Eolien



Notre territoire est concerné par 2 projets ;

Le parc Eolien Château Gontier-Meslay Grez, porté par Engie Green, qui se situe en partie sur la commune de Bouère ; ce projet est en cours d'étude.

Le parc éolien du Buret, porté par Energie team ; Les travaux de ce parc ont été réalisés sur le 1^{er} semestre 2017 et les 4 éoliennes ont été mises en service en mai 2017.

Ferme Eolienne du Buret

Lors de la séance du conseil communautaire de décembre, le Maire du BURET a souhaité que la question de la répartition de la recette liée à l'IFER soit débattue, considérant que la commune ne reçoit pas cette taxe.

Estimations des taxes 2018 sur la base des taux 2017- Pas d'estimation sur la CVAE

	CET								POUR 4 EOLIENNES	
	CFE		CVAE		IFER		TFB		GLOBAL	
	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant
Commune	0%	- €	0%	- €	0%	- €		10 456,71 €	11,47%	10 456,71 €
Syndicat de communes								303,63 €	0,33%	303,63 €
Communauté de communes	100%	13 452,48 €	?		70%	41 440,00 €		362,88 €	60,63%	55 255,36 €
Département			?		30%	17 760,00 €		7 353,76 €	27,56%	25 113,76 €
Région			?						?	
		13 452,48 €		- €		59 200,00 €		18 478,98 €	100,00%	91 129,46 €

Rappel de la loi :

Seule les EPCI à FPZ (Fiscalité Professionnelle de Zone) ont l'obligation de verser aux communes d'implantation des éoliennes ainsi qu'à ses communes membres limitrophes, une attribution visant à compenser les nuisances environnementales (notamment visuelles) liées à la présence de ces éoliennes. Cette obligation n'existe pas au sein des EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique : l'ensemble de la fiscalité économique est perçu par la communauté, et aucune compensation pour nuisances environnementales ne sont prévues dans ce cas.

Dans le cadre d'un travail sur « le plan de libération des énergies renouvelables », le Gouvernement a mandaté un groupe de travail pour rendre un rapport sur l'Eolien. Ce rapport a été rendu le 18 janvier dernier et fait plusieurs propositions dont celle relative à la modification de la répartition de l'IFER.

Extrait du rapport : PROPOSITION 8 ;

« Faire évoluer la répartition de l'IFER éolien pour « intéresser » les communes aux projets éoliens, et garantir une part de l'IFER à la commune où sont implantées les éoliennes

Il est essentiel de considérer que si elles ne sont pas les seules impactées, les communes d'implantation sont la plupart du temps les communes qui cohabitent directement avec les installations et qui ont par ailleurs porté et accompagné le développement du projet sur leur territoire.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose de modifier la répartition de l'IFER pour garantir un minimum de 20 % des retombées fiscales aux communes d'implantation des éoliennes, sans modifier le niveau global de l'imposition. »

Si l'intention du Ministère de la transition énergétique est confirmée, la part de 20 % de l'IFER sera donc versée directement aux communes d'implantation. Dans le cas contraire, je vous propose de retenir ce taux de 20 % pour flécher une partie de l'IFER intercommunal à la commune d'implantation des éoliennes, au travers d'un reversement dont la méthode reste à définir.

Les Actions développées par le Gal Sud Mayenne



PCET-PCAET

En 2013, les 3 communautés de communes renforcent leur politique par l'adoption d'un PCET Sud Mayenne volontaire. **En 2017, le GAL Sud-Mayenne via les 3 Communauté de communes, a souhaité poursuivre cette dynamique en élaborant un PCAET.**

PAT

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 (Art 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont construits de manière concertée grâce à l'ensemble des acteurs d'un territoire.

VAE (Vélos à Assistance Electrique)

Dans le cadre de la politique énergie-climat territoriale, le GAL Sud Mayenne a choisi d'agir sur la mobilité des personnes et les transports et a expérimenté pour cela un nouveau service : la location longue durée de vélos électriques. Destiné aux actifs il a d'abord été mis en place sur le Pays de Château-Gontier afin d'encourager les trajets domicile-travail autrement qu'en voiture, et ce de manière propre pour l'environnement, tout en faisant des économies d'argent.

En 2018, il est proposé d'étendre ce dispositif sur le territoire du Pays de Meslay-Grez, en faisant l'acquisition de 15 vélos électriques (subvention à hauteur de 80 % par le GAL Sud-Mayenne). La méthodologie de la mise en œuvre restant à définir.

Il est important que les 22 communes de la communauté de Communes continuent à solliciter ces fonds Européens pour leurs projets.

Actions 2018 :

- Poursuite de l'accompagnement du projet de méthanisation
- Poursuite des actions dans le cadre du Gal Sud Mayenne et mise en place de l'action sur la location de vélos électriques.



LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Depuis plusieurs années maintenant, nous avons souhaité orienter le ramassage des ordures ménagères de notre territoire intégralement en apports volontaires. Ainsi, entre 2002 et 2017, 17 communes ont fait le choix de suivre ces orientations et d'opter pour le ramassage des ordures ménagères en apports volontaires. Les 5 dernières communes passeront courant 2018.



	Tonnage OMR 2017	Population estimée 2017	Kg/hab 2017
MAYENNE COMMUNAUTE*	5 029	37028	136
CDC DU PAYS DE CHATEAU GONTIER*	4 362	30534	143
CDC DU PAYS DE LOIRON	2 522	17165	147
CC DU PAYS DE CRAON	4 348	28745	151
CDC DU PAYS DE MESLAY-GREZ	2 189	14207	154
CDC DU BOCAGE MAYENNAIS	3 380	19110	177
CC DES COEVRONS*	5 066	27892	182
CDC DE L'ERNEE	4 008	21272	188
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL	18 503	96195	192
CC DU MONT DES AVALOIRS	3 406	16275	209

Actions 2018 :

- Poursuite du programme de prévention.
- Poursuite du déploiement de la collecte en points d'apports volontaires avec l'adaptation du matériel et des espaces propreté pour les 5 communes restantes.
- Travailler notre partenariat avec les communes pour un meilleur service auprès des habitants.

LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire a acté début 2016, le principe d'un transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes.

Pour organiser ce transfert, nous avons été accompagnés d'un bureau d'étude et, au terme de nombreuses réunions de travail tout au long de l'année 2017, les services eau et assainissement sont désormais des services communautaires depuis le 1^{er} janvier 2018.

Je vous propose que l'année 2018 soit une année de transition consacrée à la mise en place du service, aux travaux d'harmonisations des pratiques et des tarifs et aux travaux prioritaires qui ont été identifiés dans le cadre des études. Le travail sur les PPI sera également engagé de façon à en tenir compte dans nos futurs tarifs.

Je vous rappelle que la variation des tarifs à la hausse sera une décision qui vous appartiendra en fonction de vos décisions d'investissements pour anticiper et préparer l'avenir.

Actions 2018 :

- Conforter la mise en place du service
- Harmonisation des pratiques et des tarifs
- Adoption des PPI



LES TRAVAUX VOIRIE

Il y a lieu de noter l'effort important depuis 10 ans qui a été fait pour remettre les voies intercommunales transférées à niveau. Il a été acté le fait d'adopter un rythme adéquat pour maintenir un bon état de ces voiries. **Je vous propose de retenir la même enveloppe annuelle que 2017 soit 70 000 €.**

Par ailleurs, nous avons engagé un travail avec le Conseil Départemental pour participer à la définition du programme d'investissement de la voirie départementale sur les 5 prochaines années, en lien notamment avec nos enjeux d'aménagement de notre territoire, notamment ceux qui ont été retenus dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Nous allons signer un avenant au contrat de territoire avec le conseil départemental sur le volet voirie et les priorités retenues

À titre des projets d'amélioration et de sécurisation du réseau routier courant en concertation avec les EPCI :

RD	Commune(s)	Nature du projet	Coût estimé TTC	Date (prévisionnelle) de réalisation
20/233	Le Bignon-du-Maine	Sécurisation du carrefour de « La Hobette »	150 000 €	2019
130	Entre Bazougers et Forcé	Sécurisation des rives	375 000 €	Réalisé 2017
14	Entre Meslay-du-Maine et Grez-en-Bouère	Sécurisation des rives	25 000 €	2018/2019

Maîtrise d'ouvrage locale :

- Création d'une liaison entre le giratoire des RD 24 et 130 et la RD 166 à Chéméré-le-Roi. Financement du Département à hauteur de 30 % sur les études et les travaux et assistance à maîtrise d'ouvrage par Mayenne ingénierie.

- Contournement de Meslay-du-Maine. Pour cette opération, les services du Département pourront transmettre au maître d'ouvrage une notice précisant la faisabilité technique, les contraintes urbanistiques et environnementales, les procédures réglementaires, le coût ainsi que le calendrier prévisionnel.

Je vous rappelle que sur cette question de maîtrise d'ouvrage locale, après échanges avec le président du conseil départemental, il a été convenu que cette notion « d'intérêt local » pour les 2 opérations citées, pourra être reconsidérée après études qui seront menées par Mayenne Ingénierie, sous maîtrise d'ouvrage locale.

Pour le dossier de Chéméré le Roi, une visite sur site du président du Conseil Départemental est programmée le 20 mars.

Pour le dossier de Meslay du Maine, un courrier cosigné avec le Maire de Meslay du Maine va être transmis au président conseil Départemental pour engager la procédure des études préliminaires.

Dans le cadre de la répartition des crédits affectés au numérique dans le contrat de territoire, je vous propose de réserver une enveloppe de 200 000 € sur l'accompagnement des 2 projets routiers cités dans le cadre d'études à lancer si besoin

Actions 2018 :

- Enveloppe de travaux annuelle de 70 000 €.
- Suivi des orientations prises par le conseil départemental pour les chantiers routiers de Chéméré le Roi et Meslay du Maine
- Contrat territoire Département : fléchage de 200 000 € dédié à l'accompagnement de gros travaux routiers



Les Actions en MATIERE D'URBANISME

LE PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)- PLH – SLD



PLU COMMUNAUX ; élaboration et Modification

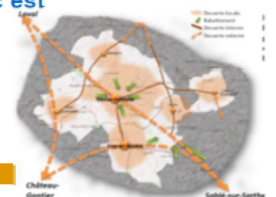
La commune de St Denis du Maine est en cours d'élaboration de son PLU (la procédure était lancée avant le transfert de la compétence à la CCPMG). L'enquête publique vient de s'achever, le conseil municipal doit délibérer avant présentation en conseil communautaire.

La commune de Val du Maine était également en cours d'élaboration de son PLU mais pour des raisons d'incohérences internes au document relevées par les différents services de l'Etat, les Elus de VAL DU MAINE ont décidé de ne pas poursuivre l'approbation et de profiter du PLUI pour réfléchir sur son développement de l'urbanisation.

Une modification du PLU de Grez en Bouère est en cours suite à la sollicitation des services de l'Etat avant le transfert de la compétence. Cette modification n'ayant pas été engagée à la date de la demande, c'est la CCPMG qui conduit le projet. L'enquête publique vient de se terminer et le conseil municipal de Grez en Bouère est appelé à délibérer avant la présentation en conseil communautaire.

Actions 2018 :

- Poursuite des travaux sur règlement, zonage du PLUI
- Accompagnement des modifications des PLU communaux quand c'est nécessaire.
- Le programme Local de l'Habitat.
- Le Schéma de Déplacement.



LES CONTRATS

Un certain nombre de contrats sont signés et nous accompagnent tout au long des 4 à 5 années qui viennent.



LES ACTIONS DE LA CCPMG FLECHÉES DANS CES CONTRATS

PROJET	COUT TOTAL	Contrat de territoire (CD53)	CPER Avenant	REGION PDL		CIR 2017	TOTAL
			ETAT **	CTR 2020	Ligne Sectorielle		
Aménagement numérique du territoire	1 750 000,00 €	640 826,00 €		116 411,00 €			757 237,00 €
Création d'un Pôle santé Annexe	250 000,00 €	50 000,00 €				91 000,00 €	141 000,00 €
Elaboration d'un PLUi	210 000,00 €	50 000,00 €					50 000,00 €
Construction d'un module pour artisans (Greze en B)	455 000,00 €		102 304,00 €	100 000,00 €			202 304,00 €
Sentiers de randonnées	40 000,00 €		8 195,00 €	19 805,00 €			28 000,00 €
Schéma local de Transport	10 000,00 €		4 000,00 €		5 940,00 €		9 940,00 €
Mise en œuvre du Schéma Local de Transport	100 000,00 €			30 000,00 €			30 000,00 €
Etude Village vacances de Bouère	10 000,00 €		3 000,00 €				3 000,00 €
Mise en place d'un PLH	20 000,00 €				9 741,00 €		9 741,00 €
Viabilisation de ZAE (Bazougers, Meslay...)	800 000,00 €			240 000,00 €			240 000,00 €
Construction de bâtiments à vocation économiques	548 206,00 €		73 781,00 €	364 784,00 €			438 565,00 €
Construction d'une salle de sports à Bazougers	1 500 000,00 €	75 000,00 €		375 000,00 €			450 000,00 €
Requalification de la salle de tennis de Meslay du Maine	833 333,00 €	75 000,00 €		200 000,00 €		170 942,00 €	445 942,00 €
TOTAL		890 826,00 €	191 280,00 €	1 346 000,00 €			

LE CONTRAT DE RURALITE

Ces contrats :

- ☞ Sont signés avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les intercommunalités ;
- ☞ Sont ouverts, selon les cas, au partenariat avec d'autres collectivités territoriales (conseils départementaux et régionaux) ;
- ☞ Intègrent les mesures issues des comités interministériels aux ruralités
- ☞ Mobilisent l'ensemble des crédits de droit commun et un fonds d'aide aux investissements

L'année 2017 a été l'occasion de la mise en œuvre des contrats de ruralité et la CCPMG a signé son contrat avec l'Etat le 23 mars 2017. Ce contrat couvre la période 2017-2020 et doit être assortis d'une convention financière.

Afin de garantir la meilleure exécution possible des conventions financières 2018, les services de l'Etat souhaitent un recensement des opérations dont l'engagement financier pourra être effectif en 2018 et qui peuvent s'inscrire dans cette convention. Les opérations susceptibles d'être recensées sont les opérations déposées au titre de la DETR 2018 et celles mentionnées dans le contrat de ruralité signé en 2017. La signature est envisagée avec comme objectif mars 2018.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT

Les crédits fléchés sur l'action numérique doivent être affectés sur d'autres actions.

Je vous propose :

- De consacrer une enveloppe supplémentaire de 220 000 € pour les crédits affectés aux fonds de concours, en conservant la logique d'inscrire dans les différents contrats (Région-Etat-département) des actions portées par la communauté de communes.
- D'affecter 200 000 € sur les gros dossiers routiers identifiés sur notre territoire (Comme je vous l'ai proposé sur la partie chantier routier en accompagnement avec le Département).
- De flécher 40 000 € sur l'informatisation de la gestion des activités jeunesse-périscolaire
- De flécher 40 000 € sur les actions qui seront mises en place suite au schéma de mobilité et notamment une action mobilité douce.
- D'augmenter les aides affectés aux dossiers économiques et à la réhabilitation de la salle de tennis.

LE CONTRAT TERRITOIRE-REGION 2020 (CTR)

Après 3 générations de contrats – CTU1- CTU2- NCR – nous avons contractualisé avec la Région dans le cadre des contrats Territoire-Région 2020 (CTR).

Actions 2018 :

- Statuer sur l'affectation des crédits fléchés sur le numérique
- Signer la convention financière 2018 avec l'Etat dans le cadre des contrats de ruralité en fléchant les actions portées par la communauté de communes
- Signer un avenant au contrat de territoire avec le département
- Instruire les dossiers de demande de crédits dans le cadre de l'enveloppe affectée aux 5 communes pour l'habitat sur le contrat de territoire Département.

Tableau proposé après les affectations

PROJET	COUT TOTAL	Contrat de territoire (CD53)	CPER Avenant	REGION PDL		CIR 2017	TOTAL
			ETAT **	CTR 2020	Ligne Sectorielle		
Aménagement numérique du territoire	1 750 000,00 €	- €		- €			- €
travaux routiers - Département		200 000,00 €					200 000,00 €
Création d'un Pôle santé Annexe + agrandissement Meslay	600 000,00 €	50 000,00 €				91 000,00 €	141 000,00 €
Elaboration d'un PLUi	250 000,00 €	100 000,00 €					100 000,00 €
Construction d'un module pour artisans	455 000,00 €		102 304,00 €	216 411,00 €			318 715,00 €
Sentiers de randonnées	40 000,00 €		8 195,00 €	19 805,00 €			28 000,00 €
Schéma Local de Transport	14 400,00 €		4 000,00 €		5 940,00 €		9 940,00 €
Mise en œuvre du Schéma Local de Transport	100 000,00 €	40 000,00 €		30 000,00 €			70 000,00 €
Etude Village vacances de Bouère	10 000,00 €		3 000,00 €				3 000,00 €
Mise en place d'un PLH	20 000,00 €				9 471,00 €		9 471,00 €
Viabilisation de ZAE	800 000,00 €	135 826,00 €		240 000,00 €			375 826,00 €
Construction de bâtiments à vocation économiques	548 206,00 €		73 781,00 €	364 784,00 €			438 565,00 €
Construction d'une salle de sports à Bazougers	1 500 000,00 €	75 000,00 €		375 000,00 €			450 000,00 €
Requalification de la salle de tennis intercommunale à Meslay du Maine	1 000 000,00 €	250 000,00 €		200 000,00 €		80 942,00 €	530 942,00 €
Informatisation gestion enfance jeunesse- portail famille	100 000,00 €	40 000,00 €					40 000,00 €
TOTAL	7 187 606,00 €	890 826,00 €	191 280,00 €	1 446 000,00 €	15 411,00 €	171 942,00 €	2 715 459,00 €

LES FONDS DE CONCOURS

Au 31 décembre 2016, nous avons clos notre 2^{ème} génération de fonds de concours attribués aux communes. L'année 2018 verra le versement des soldes des aides attribuées et non payées

Parallèlement à la signature du Contrat Territoire-Région 2017-2020, un nouveau fonds de concours a été mis en place afin de poursuivre notre politique d'accompagnement financier aux projets communaux, selon un règlement qui a été adopté en 2017. Cette action est un soutien financier original qui permet un effet levier intéressant pour les investissements réalisés par les communes et en lien avec la stratégie de développement du territoire

Crédits attribués depuis la mise en place de nos fonds de concours :

1^{ère} génération : 587 725 €

2^{ème} génération : 384 836 €

	Feuille de route 2016-2020 : les priorités
Fonds de concours	<p>➤ Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vers les 16 communes • Subvention maximum de 12 000€ pour un investissement de 30 000€ à 40% • Intervention sur : aménagements de centre-bourg / efficacité énergétique des bâtiments publics <p>➤ Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vers les 6 communes pôles • Subvention maximum de 25 000€ pour un investissement de 62 500€ à 40% • Intervention sur : équipements sportifs / investissements en matière de petite enfance-enfance-affaires scolaires

L'enveloppe actuelle consacrée à cette 3^{ème} génération de fonds de concours s'élève à 342 000 €. Comme évoqué précédemment, je vous propose d'augmenter cette enveloppe de 220 000 € en augmentant chaque aide possible de 10 000 € soit :

Pour les 16 communes ; une subvention possible de 22 000 € (au lieu de 12 000 €)

Pour les 6 communes pôles ; une subvention de 35 000 € (au lieu de 25 000 €)

Par ailleurs, afin d'être en adéquation avec les conclusions de l'audit culturel mené sur le territoire en 2017, il est proposé d'ajouter au Volet 2 une Aide à l'acquisition de matériel permettant l'accueil de spectacles (achat de scène fixe, gradins, acquisition de ponts lumières...)

Fonds de Concours 2016-2020 modifié	
➤ Volet 1 :	
• Vers les 16 communes	
• Subvention maximum de <u>22 000€</u> pour un investissement de 55 000€ à 40%	
• Intervention sur : aménagements de centre-bourg / efficacité énergétique des bâtiments publics	
➤ Volet 2 :	
• Vers les 6 communes pôles	
• Subvention maximum de <u>35 000€</u> pour un investissement de 87 500€ à 40%	
• Intervention sur : équipements sportifs / investissements en matière de petite enfance-enfance-affaires scolaires / acquisition de matériel d'accueil de spectacles	

Actions 2018 :

- Solde du paiement des dossiers attribués dans le cadre du fonds 2^{ème}

Génération

Validation des modification proposées et Instruction des dossiers dans le cadre des Fonds de concours 3^{ème} génération

COMPETENCE GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPTAM), votée début 2014 confère le transfert aux communautés de communes, au 1^{er} janvier 2016, le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

La Loi Notre a reporté la date d'échéance au 1^{er} janvier 2018.

Ce dossier a fait l'objet d'une validation des orientations en conseil communautaire de janvier et fera l'objet de nouvelles validations lors de la finalisation de la mise en place des syndicats mixtes futurs.

Actions 2018 ;

- Finalisation de la mise en place des syndicats mixtes.



L'Analyse Prospective

L'analyse présentée est réalisée sur la base des estimations d'évolutions par rapport à l'année N-1.

Eléments pris en compte :

- Une stabilité des dotations de l'Etat
- Une légère augmentation des recettes fiscales
- Une stabilité des recettes de péréquation
- Une stabilisation des charges courantes
- Une variation de la masse salariale contenue

Pour les principaux investissements en cours et le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements).

- Financement des opérations engagées
- Un financement du PPI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GRÉZ

Simulation Financière - Janvier 2018

L'Analyse Prospective

Partie BUDGET GENERAL et tourisme		2017	2018	2019	2020	2021	2022
	margin d'autofinancement annuelle au 1er janv		320 000	300 212	268 322	234 327	239 566
	Dotations Etat		-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
	Recettes fiscales		38 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Recettes FPIC		0	0	0	0	0
	variation fiscalité		0	0	0	0	0
	Charges courantes		0	-10 000	-10 200	-10 404	-10 612
	Masse salariale		-50 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
	variation des charges d'emprunt (intérêts + capital) Budget principal et budget tourisme		2 212	8 111	6 205	45 632	29 178
	Remboursement étude Eau Assainissement			0	0	0	0
	Emprunt numérique		0	0	0	0	0
	Emprunts Nouveaux investissements		0	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
A	Reste comme marge nette d'autofinancement (budget principal et tourisme)		300 212	268 322	234 327	239 566	228 122
Partie économique							
	variation annuités emprunts		- 16 326	11 400	1 621	6 108	14 906
B	Marge autofinancement		- 82 000	- 98 326	- 86 925	- 85 305	- 79 197
	Total partie ECONOMIQUE		- 98 326	- 86 925	- 85 305	- 79 197	- 64 291
	Total marge (A+B)		201 886	181 397	149 023	160 369	163 832
INVESTISSEMENTS AUTOFINANCEMENTS		2017	2018	2019	2020	2021	2022
	investissements annuels courants		-100 000	-80 000	-80 000	-80 000	-80 000
	Voie		-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
	Fds de concours		-200 000	-100 000	-182 000	-100 000	0
C	Opération Habitat		-35 000	-35 000			
	PLUI-SLT-PLH		-50 000	-50 000	-10 000	-10 000	-10 000
	Trvx salle tennis si autofinancement		-300 000	0	0	0	0
	Accompagnements économiques		-15 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
	Total besoin autofinancements		-770 000	-355 000	-382 000	-280 000	-180 000
A+B+D(n-1)	Total autofinancements disponibles (excédent N-1 +marge annuelle)		1 426 832	838 229	632 252	430 611	314 443
D	Excédents annuels	1 224 946	666 832	483 229	270 252	150 611	134 443

Conclusion

Les orientations budgétaires 2018 sont, à la lecture des éléments présentés, indéniablement tournées vers la poursuite des actions décidées dans le cadre de nos travaux sur nos stratégies.

Pour autant, la collectivité ne saurait s'affranchir de l'ensemble des réalités financières et économiques qui l'entourent, qu'elles soient externes et internes.

Ces réalités « externes » s'articuleront majoritairement, pour les années à venir, autour de l'application et du devenir des contractualisations entre l'Etat et les collectivités locales, notamment dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et des compensations qui en découleront.

Ces réalités « internes », elles se matérialisent et se matérialiseront, demain encore, par un travail perpétuel portant sur la réorganisation de nos collectivités, la maîtrise des dépenses, le travail « ensemble », pour que notre territoire continue à être dynamique et qu'il puisse poursuivre son développement



AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Après avoir exposé le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire, le Président ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil.

- Après en avoir débattu, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire valide les orientations proposées dans le cadre du DOB 2018.

Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de Monsieur Poulain Jean-Marc premier vice-président, délibérant sur les comptes administratifs 2017 de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez.

Après avoir pris connaissance de la présentation faite du Compte Administratif 2017, et des affectations de résultats proposées, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		324 304,65		512 504,04	0,00	836 808,69
Opérations de l'exercice	-5 479 124,01	5 808 767,55	-915 470,16	812 657,21	-6 394 594,17	6 621 424,76
TO TAUX	-5 479 124,01	6 133 072,20	-915 470,16	1 325 161,25	-6 394 594,17	7 458 233,45
Résultats de clôture	0,00	653 948,19	0,00	409 691,09	0,00	1 063 639,28
Restes à réaliser			-1 929 452,96	990 312,40	-1 929 452,96	990 312,40
TO TAUX CUMULES avec RAR	-5 479 124,01	6 133 072,20	-2 844 923,12	2 315 473,65	-8 324 047,13	8 448 545,85
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	653 948,19	-529 449,47	0,00	0,00	124 498,72

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	457 540,19 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	196 408,00 €
-------------	----------------------------	--------------

compte 001	Excédent d'investissement	409 691,09 €
	Déficit d'investissement	

Budget annexe Tourisme

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			-27 002,18		-27 002,18	0,00
Opérations de l'exercice	-539 262,72	508 113,30	-50 432,90	108 584,50	-589 695,62	616 697,80
TO TAUX	-539 262,72	508 113,30	-77 435,08	108 584,50	-616 697,80	616 697,80
Résultats de clôture	-31 149,42	0,00	0,00	31 149,42	0,00	0,00
Restes à réaliser			-131 438,95	33 433,68	-131 438,95	33 433,68
TO TAUX CUMULES avec RAR	-539 262,72	508 113,30	-208 874,03	142 018,18	-748 136,75	650 131,48
RESULTATS DEFINITIFS	-31 149,42	0,00	-66 855,85	0,00	-98 005,27	0,00

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	
	Déficit Fonctionnement	- 31 149,42 €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
-------------	----------------------------	--

compte 001	Excédent d'investissement	31 149,42 €
	Déficit d'investissement	- €

Budget annexe Déchetterie

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		209 716,68	-30 869,49		0,00	178 847,19
Opérations de l'exercice	-996 666,69	1 145 952,78	-599 410,65	676 825,35	-1 596 077,34	1 822 778,13
TOTAUX	-996 666,69	1 355 669,46	-630 280,14	676 825,35	-1 596 077,34	2 001 625,32
Résultats de clôture	0,00	359 002,77	0,00	46 545,21	0,00	405 547,98
Restes à réaliser			-59 287,50		-59 287,50	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-996 666,69	1 355 669,46	-689 567,64	676 825,35	-1 655 364,84	2 001 625,32
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	359 002,77	-12 742,29	0,00	0,00	346 260,48

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	346 260,48 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	12 742,29 €
compte 001	Excédent d'investissement	46 545,21 €
	Déficit d'investissement	

Budget annexe Economie

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		51 526,32	-699 638,35		-648 112,03	0,00
Opérations de l'exercice	-385 465,04	286 749,84	-786 883,14	1 520 615,87	-1 172 348,18	1 807 365,71
TOTAUX	-385 465,04	338 276,16	-1 486 521,49	1 520 615,87	-1 820 460,21	1 807 365,71
Résultats de clôture	-47 188,88	0,00	0,00	34 094,38	-13 094,50	0,00
Restes à réaliser			-12 630,43	190 899,10	-12 630,43	190 899,10
TOTAUX CUMULES avec RAR	-385 465,04	338 276,16	-1 499 151,92	1 711 514,97	-1 833 090,64	1 998 264,81
RESULTATS DEFINITIFS	-47 188,88	0,00	0,00	212 363,05	0,00	165 174,17

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	-47 188,88

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	34 094,38 €
	Déficit d'investissement	- €

Budget annexe ZA la Chalopinière

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	-89 421,58	89 421,58	-66 126,57	66 126,57	-155 548,15	155 548,15
TOTAUX	-89 421,58	89 421,58	-66 126,57	66 126,57	-155 548,15	155 548,15
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-89 421,58	89 421,58	-66 126,57	66 126,57	-155 548,15	155 548,15
RESULTATS DEFINITIIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget annexe ZA Guignièrre – Bouère – Grez en Bouère

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	-505 309,97	505 309,97	-476 337,81	476 337,81	-981 647,78	981 647,78
TOTAUX	-505 309,97	505 309,97	-476 337,81	476 337,81	-981 647,78	981 647,78
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-505 309,97	505 309,97	-476 337,81	476 337,81	-981 647,78	981 647,78
RESULTATS DEFINITIIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget annexe ZA Ballée

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		31 785,79		11 559,07	0,00	43 344,86
Opérations de l'exercice	-4 646,97	1 379,97		4 137,97	-4 646,97	5 517,94
TOTAUX	-4 646,97	33 165,76	0,00	15 697,04	-4 646,97	48 862,80
Résultats de clôture	0,00	28 518,79	0,00	15 697,04	0,00	44 215,83
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-4 646,97	33 165,76	0,00	15 697,04	-4 646,97	48 862,80
RESULTATS DEFINITIIFS	0,00	28 518,79	0,00	15 697,04	0,00	44 215,83

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	28 518,79 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	- €
-------------	----------------------------	-----

compte 001	Excédent d'investissement	15 697,04 €
	Déficit d'investissement	- €

Budget annexe ZA du Clos Macé

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	-107 365,63	107 365,63	-86 774,44	86 774,44	-194 140,07	194 140,07
TOTAUX	-107 365,63	107 365,63	-86 774,44	86 774,44	-194 140,07	194 140,07
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-107 365,63	107 365,63	-86 774,44	86 774,44	-194 140,07	194 140,07
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget annexe ZA Saint Loup

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés				6 120,85	0,00	6 120,85
Opérations de l'exercice	-917,00	917,00	0,00	759,00	-917,00	1 676,00
TOTAUX	-917,00	917,00	0,00	6 879,85	-917,00	7 796,85
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	6 879,85	0,00	6 879,85
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-917,00	917,00	0,00	6 879,85	-917,00	7 796,85
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	6 879,85	0,00	6 879,85

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	- €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	6 879,85 €
	Déficit d'investissement	

Budget annexe ZA Villiers

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			-14 208,09 €		-14 208,09	0,00
Opérations de l'exercice	- 27 403,13 €	27 403,13 €	-25 071,86 €	39 279,95 €	-52 474,99	66 683,08
TOTAUX	-27 403,13	27 403,13	-39 279,95	39 279,95	-66 683,08	66 683,08
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			-6 000,00	0,00	-6 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-27 403,13	27 403,13	-45 279,95	39 279,95	-72 683,08	66 683,08
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	0,00

Budget annexe Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		116 790,27		41 757,13	0,00	158 547,40
Opérations de l'exercice	-106 384,33	91 826,00	-50 102,36	47 668,56	-156 486,69	139 494,56
TOTAUX	-106 384,33	208 616,27	-50 102,36	89 425,69	-156 486,69	298 041,96
Résultats de clôture	0,00	102 231,94	0,00	39 323,33	0,00	141 555,27
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-106 384,33	208 616,27	-50 102,36	89 425,69	-156 486,69	298 041,96
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	102 231,94	0,00	39 323,33	0,00	141 555,27

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats sur le budget Assainissement Régie de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	102 231,94 €
	Déficit Fonctionnement	- €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	39 323,33 €
	Déficit d'investissement	

Budget annexe SPANC

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		728,39			0,00	728,39
Opérations de l'exercice	-15 672,24	13 600,00			-15 672,24	13 600,00
TOTAUX	-15 672,24	14 328,39	0,00	0,00	-15 672,24	14 328,39
Résultats de clôture	-1 343,85	0,00	0,00	0,00	-1 343,85	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-15 672,24	14 328,39	0,00	0,00	-15 672,24	14 328,39
RESULTATS DEFINITIFS	-1 343,85	0,00	0,00	0,00	-1 343,85	0,00

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats sur le budget Assainissement Régie de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	- 1 343,85 €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	- €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur Boizard Bernard, Président, s'étant retiré ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- ⇒ Approuve les Comptes Administratifs 2017 tels que présentés.
- ⇒ Valide les affectations de résultats proposées ci-dessus.

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2017 de la Communauté de Communes du pays Meslay-Grez, dressés par le receveur municipal concordants avec les comptes administratifs 2017 et après en avoir délibéré :

⇒ Décide d'approuver à l'unanimité les dits comptes de gestion relatifs à l'année 2017 pour les budgets suivants :

- + Budget Principal
- + Budget annexe Tourisme
- + Budget annexe Déchetterie
- + Budget annexe Economie
- + Budget annexe ZA la Chalopinière
- + Budget annexe ZA Guiternière – Bouère – Grez en Bouère
- + Budget annexe ZA Ballée
- + Budget annexe ZA du Clos Macé
- + Budget annexe ZA Saint Loup
- + Budget annexe ZA Villiers
- + Budget annexe Assainissement
- + Budget annexe SPANC

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Adopte les comptes de gestion 2017 tels que présentés.

Dossier N°4 – Urbanisme – documents de planification ; modification du PLU de Grez en Bouère – Approbation du PLU de Saint Denis du Maine

Rapporteur, Le Président Bernard Boizard.

I – GREZ EN BOUERE

I.1 – Objet de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire a établi un rapport d'inspection des installations classées relatif aux risques technologiques de la société BRENNTAG à Grez en Bouère. Ce rapport vise à maîtriser l'urbanisation à proximité de cette société.

Ainsi, le Préfet a demandé à Monsieur le Maire de Grez en Bouère le 17 février 2015 de reprendre au sein du PLU les préconisations liées au porter à connaissance « risques technologiques » composé notamment de trois cartes relatives aux zones de dangers liées aux phénomènes dangereux suivants :

- Effets de surpression
- Effets toxiques
- Effets thermiques

Le transfert des compétences PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez a été acté par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015.

Aussi, la commune n'ayant pas engagé cette modification avant cette date, le Préfet informe le Président par courrier du 24 mai 2016 que la mise en œuvre de cette modification est désormais de sa responsabilité.

I.2 – Procédure de modification du PLU

La Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez a sollicité le cabinet Citadia afin de réaliser le dossier de modification du PLU pour un montant de 3 450 € HT soit 4 140 € TTC. Ce dossier comprend :

- L'intégration des données, dans les documents graphiques et dans le règlement, relatives aux risques technologiques aux abords de la société BRENNTAG
- Une rectification réglementaire sur l'apparence des façades allant à l'encontre de l'article L.111.16 du code de l'urbanisme

Après consultation des personnes publiques associées, le projet de modification du PLU a été soumis à enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2017. Le commissaire enquêteur a remis un rapport favorable à l'approbation de la modification le 27 décembre 2017.

I.3 – Approbation de la modification du PLU

La commune de GREZ EN BOUERE a inscrit l'étude de cette modification au sein de son conseil municipal du 5 février 2018.

La commune de GREZ EN BOUERE a donné un avis favorable (cf. délibération en pièce jointe)

II – SAINT DENIS DU MAINE

I.1 – Contexte de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Commune de Saint Denis du Maine a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme le 30 octobre 2014. L'élaboration du PLU a été confiée à l'Atelier d'Ys.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 modifiant les statuts de la communauté de communes, le conseil communautaire a validé le 29 mars 2016 la reprise et l'achèvement de la procédure d'urbanisme engagée avant transfert de compétence.

Dans ce cadre, le conseil communautaire dans sa séance du 11 juillet 2017 a arrêté le projet de plan local d'urbanisme.

I.2 – Procédure de consultation et enquête publique

Conformément au code de l'urbanisme, le projet arrêté a été adressé à l'ensemble des personnes publiques associées.

Puis, le projet arrêté, complété des observations émises par les personnes publiques associées, a fait l'objet d'une enquête publique du 19 décembre 2017 au 22 janvier 2018.

Le Commissaire enquêteur remettra son rapport le 20 février prochain

I.3 – Approbation du PLU

La commune de SAINT DENIS DU MAINE a inscrit l'étude du rapport du commissaire enquêteur et l'approbation du PLU au sein de son conseil municipal du 20 février 2018.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

COMMUNE DE GREZ EN BOUERE :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants,
 - Vu la délibération du conseil municipal de Grez en Bouère du 27/11/2011 approuvant le plan local d'urbanisme
 - Vu le courrier du Préfet du 17/02/2015,
 - Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez afin de lui octroyer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,
 - Vu l'arrêté du Conseil Communautaire du Pays de Meslay Grez en date du 23/10/2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique,
 - Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,
- Considérant l'avis favorable du conseil municipal de Grez en Bouère en date du 31/01/2018,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Décide d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la Commune de Grez en Bouère.**
- **Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez et en Mairie de Grez en Bouère durant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en annonce légale dans le journal Ouest France et Haut Anjou**
- **Dit que la délibération accompagnée du dossier de modification du PLU est transmise à Monsieur le préfet de la Mayenne.**
- **Dit que le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, à la mairie de Grez en Bouère et à la Préfecture de la Mayenne, aux jours et heures habituels d'ouverture.**
- **Dit que la délibération sera exécutoire :**
 - o **Dès la réception par Monsieur le préfet de la Mayenne.**
 - o **Après l'accomplissement des mesures de publicité.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier**

COMMUNE DE SAINT DENIS DU MAINE :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants,

- Vu la délibération du conseil municipal de Saint Denis du Maine du 30/10/2014 prescrivant l'étude d'un plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation avec la population,
 - Vu la délibération du conseil municipal de Saint Denis du Maine en date du 10/12/2015 transférant la compétence documents d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez,
 - Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez afin de lui octroyer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,
 - Vu l'arrêté du Conseil Communautaire du Pays de Meslay Grez en date du 24/11/2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique,
 - Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,
- Considérant que les avis recueillis nécessitent certaines modifications du document indiquées au sein du rapport du commissaire enquêteur,
 Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme,
 Considérant l'avis favorable du conseil municipal de Saint Denis du Maine en date du 20/02/2018 portant sur l'approbation du plan local d'urbanisme,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Décide d'approuver le plan local d'urbanisme de la Commune de Saint Denis du Maine.**
- **Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez et en Mairie de Saint Denis du Maine durant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en annonce légale dans le journal Ouest France et Courrier de la Mayenne.**
- **Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez.**
- **Dit que la délibération accompagnée du dossier de PLU est transmise à Monsieur le préfet de la Mayenne.**
- **Dit que le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, à la mairie de Saint Denis du Maine et à la Préfecture de la Mayenne, aux jours et heures habituels d'ouverture.**
- **Dit que la délibération sera exécutoire :**
 - o **Dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le préfet de la Mayenne si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au document approuvé, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.**
 - o **Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier**

Dossier N°5 – Tarification séjour ski 2018

Rapporteur, Jean-Marc Poulain, Vice-président en charge de la commission enfance jeunesse et sport du Pays de Meslay-Grez.

I- Préambule

Comme chaque année le service jeunesse propose à un groupe de 16 jeunes du territoire de les accompagner dans la mise en place d'un projet de séjour en montagne pendant les vacances de Février.

Cette année le groupe est formé et souhaite repartir dans les mêmes conditions qu'en Février 2017 (Bouère 1, Le Buret 3, Cossé en Champagne 1, Meslay 8, St Denis 2, Grez en Bouère 1). Il est donc proposé de définir 3 tarifs qui permettent d'équilibrer le budget (hors salaires des animateurs).

QF < 700 : 350 €

QF entre 700 et 1200 : 390 €

QF > 1200 : 430 €

Versement d'un acompte de 200 € dès le début du projet (décembre)

II- Plan de financement

séjour d'hiver					
DEPENSES	Réalisé 2017	BP 2018	RECETTES	Réalisé 2017	BP 2018

Alimentation	577,06 €	600,00 €	Participation Familles	6 520,00 €	6 640,00 €
Hébergement	2 043,00 €	2 052,00 €	CCPMG	5 324,86 €	5 347,80 €
Carburant	257,53 €	420,00 €			
Péage	400,00 €	400,00 €			
Location minibus	482,75 €	420,00 €			
Location de Matériel	632,00 €	486,00 €			
Activités	2 055,20 €	2 099,20 €			
Salaires	5 397,32 €	5 510,60 €			
TOTAL	11 844,86 €	11 987,80 €	TOTAL	11 844,86 €	11 987,80 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe les tarifs séjour ski 2018 comme suit :**
 - QF < 700 : 350 €**
 - QF entre 700 et 1200 : 390 €**
 - QF > 1200 : 430 €**
 - Versement d'un acompte de 200 € dès le début du projet (décembre)**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°6 – Affaires financières

Budget principal – autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018

Rapporteur ; le Président Bernard Boizard.

Considérant les dépenses à engager avant le vote du Budget Primitif 2018,
Considérant les crédits nécessaires pour le remboursement d'une caution au Pôle Santé de Grez,
Considérant l'état des restes à réaliser en investissement au 31/12/2018,
Propose d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018 les dépenses d'investissement suivantes :

Rappel crédits votés au BP 2017 :

** Dépenses d'investissement réels = 4 644 236,14 € donc ouverture de crédits plafonnée règlementairement au 25 % soit 1 161 059 €*

➔ Chapitre 16 – Caution (c/165) : 1 000 €

Précise que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018 telle que présentée ci-dessus.**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.**

Fin de la séance à 22 h10

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Foucher	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
PREAUX	Ragainé	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Chauvin	Christophe	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIES CHARLEMAGNE	Buchot	André	